



Juillet 2022

W
O
L
F
G
A
N
T
Z
E
N



Bulletin communal



Edito	3
Conseils municipaux	4 - 7
Mes démarches administratives	8 - 13
Ecole	14 - 15
Périscolaire	16 - 17
Cérémonie du 8 mai	18
Pompiers	18
Infos diverses	19 - 22
Environnement	23 - 25
Lumière sur Jean-François PARIAT	26
Etat civil 2022	27

Directrice de la Communication :

Yvette CORNIAUX et la Commission Communication

Conception : MOSER+ - Juillet 2022 - PCH Imprimerie



Madame, Monsieur, chère concitoyenne, cher concitoyen,

Le 1^{er} semestre se termine. Déjà !

Beaucoup d'événements se sont déroulés durant ces 6 mois. Le plus marquant a été l'invasion de l'Ukraine. Cela a déclenché une crise internationale, humanitaire et économique terrible. Cette dernière sera sans précédent et n'a pas encore montré ses limites. La planète entière va devoir subir les conséquences de ce conflit. Les premières ont amené des augmentations impensables il y a encore quelques mois du gaz, des carburants et de l'électricité. Le Gouvernement a mis en place des mesures qui ont permis d'atténuer ces augmentations et ne pas subir la totalité du surcoût comme dans de nombreux pays voisins. L'inflation s'est aussi emballée, non pour le moment par de réelles pénuries mais par les réactions des consommateurs qui se sont rués pour faire des stocks, la demande faisant monter les prix. Si ce conflit perdure, il faudra s'attendre dans les mois à venir à une diminution de l'offre de certains produits qui va ainsi contribuer à la poursuite de l'inflation. Les personnes déjà en situation difficile devront alors faire face à une dégradation de leurs conditions de vie et il faudra y porter une grande attention.

Il faut maintenant espérer que la raison reprenne le dessus et que la diplomatie permette aux acteurs de cette crise de s'asseoir autour d'une table et de trouver une solution pour mettre fin à ce conflit très rapidement.

Près de 6,5 millions d'ukrainiens ont fui leur pays, plus de 3,5 millions se sont dirigés vers l'Europe de l'Ouest et notre pays a accueilli environ 85 000 réfugiés.

Notre commune a souhaité participer à cet effort de solidarité européenne et a accueilli une mère et sa fille venant de la région de MIKOLAEV, ville proche d'Odessa et de la Crimée, théâtre de combats importants. Le papa est toujours sur place. Nous les avons logées dans l'appartement au-dessus de la Mairie. Ce logement avait été mis à disposition du Conseil de Fabrique pour y

loger un éventuel prêtre, conformément à la loi du 14/02/1810. Je remercie encore son président, M. Gaston DENIER, qui a immédiatement accepté ma demande d'utilisation de l'appartement pour loger Svetlana et Anastasia. Merci également à toutes les personnes qui ont contribué à l'ameublement, à l'installation et, enfin, à la petite cagnotte créée pour aider à subvenir à leurs besoins urgents.

Ce semestre a été également un moment important pour la vie démocratique de notre pays. L'élection présidentielle et les élections législatives sont toujours deux moments forts et je me réjouis du taux de participation à la présidentielle qui a été de près de 82 %. Malheureusement, les élections législatives n'ont pas attiré autant de monde. C'est vraiment désolant car les élections sont le moment de prendre position sur notre avenir. Nul ne peut ensuite se plaindre si, au moment de donner son avis, il a préféré se taire et laisser les autres électeurs décider pour lui.

Les travaux dans notre village avancent bien. La route de Weckolsheim a été reprise, le péricolaire se termine -livraison prévue début juillet-, la maîtrise d'ouvrage du parking de l'église vient de déposer les plans du projet et le marché public va être lancé prochainement. Une opération pour reboucher les nids de poule apparus sur nos voies va également se dérouler durant l'été.

Pour terminer, je vous souhaite, au nom de notre équipe municipale, à toutes et à tous de profiter d'un bel été qui s'annonce chaud. Profitez de cette période estivale pour prendre un peu de repos.

Bon été, bonne lecture et à très bientôt.

Votre Maire,
Jean-Louis HERBAUT

Conseils municipaux

1^{er} semestre 2022



CM DU 10-01-2022

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 10 janvier dans la salle du Relais Postal sous la présidence du maire, Jean-Louis HERBAUT.

Plusieurs modifications budgétaires ont été approuvées permettant des mouvements de crédits dans les comptes en section de fonctionnement pour 2 027 € ainsi qu'un changement d'affectation d'un compte pour l'encaissement de l'attribution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

CM DU 22-02-2022

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 22 février dans la salle du Relais Postal sous la présidence du maire, Jean-Louis HERBAUT.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021, le Maire a présenté le compte administratif de l'année 2021. Le bilan affiche un solde de clôture de 790 096 € en fonctionnement et de - 81 449 € en investissement. Avec la prise en compte des restes à réaliser de l'année 2021, le résultat cumulé se monte à 431 247 €. Le compte administratif et le compte de gestion ont été approuvés à l'unanimité. Il a été décidé l'affectation des résultats comme suit : 358 842 € au compte excédent capitalisé et 431 247 € au compte excédent de fonctionnement reporté.

Les principaux travaux d'investissement prévisionnels ont été présentés. La Commission des finances s'est réunie la deuxième quinzaine de mars pour arrêter un choix des priorités qui seront présentées lors du vote du budget.

Un accord de cession de foncier a été approuvé au profit de la société TSO

Signalisation. Cette parcelle de 0,16 ares est cédée au prix de 7 000 €.

La convention de mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Il a été décidé à l'unanimité de la renouveler pour une durée de 3 années.

La convention avec la SAFER Grand Est, permettant l'information de tout mouvement foncier, arrive à échéance le 31 décembre prochain. La Communauté de Communes a adhéré à cette plateforme et a proposé à toutes les communes de profiter de ce service pris en charge par la CCPRB. Il a été décidé d'accepter la proposition de la Communauté de Communes et de ne pas renouveler la convention directement avec la SAFER en fin d'année.

Les élus ont ensuite débattu sur l'évolution du contrat et des prestations pour la protection sociale des agents communaux.

Yvette CORNIAUX, 1^{ère} Adjointe, a présenté les permis de construire et déclarations de travaux déposés en mairie d'octobre 2021 à février 2022.

CM DU 07-04-2022

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 7 avril dans la salle du Relais Postal sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT.

Chris BIRAUD, 2^{ème} Adjoint, a exposé le programme prévisionnel des travaux confiés à l'Office National des Forêts. Une enveloppe de 3 300 € a été prévue. D'autres travaux seront effectués selon la nécessité en ayant recours à d'autres prestataires.

Yvette CORNIAUX, 1^{ère} Adjointe, a présenté les tarifs communaux pour l'année 2022.

Conseils municipaux

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

TARIFS DES LOCATIONS 2022-2023

SALLE POLYVALENTE	CUISINE	PETITE SALLE		P.S. + Cuisine		GRANDE SALLE		G.S. + Cuisine		TOUT	
	CHAMBRE FROIDE	Été	Autres saisons	Été	Autres saisons	Été	Autres saisons	Été	Autres saisons	Été	Autres saisons
Location CHAMBRE FROIDE	30,00										
LOCATIONS W.E.											
HABITANTS											
Location		160,00	160,00	230,00	230,00	250,00	250,00	310,00	310,00	390,00	390,00
Charges Été		20,00		25,00		30,00		35,00		55,00	
Charges autres saisons			60,00		60,00		80,00		80,00		120,00
TOTAL	30,00	180,00	220,00	255,00	290,00	280,00	330,00	345,00	390,00	445,00	510,00
ASSOC. - ORGAN. EXTERIEURS											
Location		250,00	250,00	300,00	300,00	350,00	350,00	400,00	400,00	500,00	500,00
Charges Été		20,00		25,00		30,00		35,00		55,00	
Charges autres saisons			60,00		60,00		80,00		80,00		120,00
TOTAL		270,00	310,00	325,00	360,00	380,00	430,00	435,00	480,00	555,00	620,00
1/2 Jour (formation, réunion, ...)											
ASSOC. - ORGAN. LOCAUX											
Location		40,00	40,00	60,00	60,00	60,00	60,00	80,00	80,00	110,00	110,00
Charges Été		5,00		8,00		8,00		10,00		15,00	
Charges autres saisons			10,00		10,00		20,00		20,00		30,00
TOTAL		45,00	50,00	68,00	70,00	68,00	80,00	90,00	100,00	125,00	140,00
ASSOC. - ORGAN. EXTERIEURS											
Location		80,00	80,00	100,00	100,00	100,00	100,00	120,00	120,00	150,00	150,00
Charges Été		15,00		15,00		15,00		15,00		15,00	
Charges autres saisons			25,00		25,00		25,00		25,00		25,00
TOTAUX		95,00	105,00	115,00	125,00	115,00	125,00	135,00	145,00	165,00	175,00

DROIT DE PLACE

Selon la nécessité, les demandeurs pourront user d'un emplacement contre le paiement de la somme de 15 €/par demi-journée contre une quittance préalable.



CONCESSION DE CIMETIERE

TOMBE	Montant
Tombe simple (15 ans)	35 €
Tombe simple (30 ans)	70 €
Tombe double (15 ans)	70 €
Tombe double (30 ans)	140 €
Tombe triple (15 ans)	105 € (*)
Tombe triple (30 ans)	210 € (*)
COLUMBARIUM	
Case (15 ans)	750 €
Case (30 ans)	1 500 €

Le Maire a ensuite présenté les chiffres des produits attendus des impôts directs locaux. Une projection des possibles recettes supplémentaires en cas d'augmentation des taux de ces taxes a été faite.

Le Maire a ouvert les débats en précisant qu'il ne lui semblait pas opportun d'augmenter la pression fiscale dans la période actuelle.

Après discussion, il a été décidé de maintenir les taux actuels pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,49 %

Frédéric GERARD, délégué communal chargé des activités associatives, a présenté le calcul des subventions conformément aux critères fixés depuis maintenant 13 années pour 2022.

Approuvées par le conseil, elles se présentent comme telles :

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2022

Anne-Laure ZIESSEL, 3^{ème} Adjointe, a proposé de reconduire l'attribution des prix pour le concours des maisons fleuries 2022. Une enveloppe de 1 000 € est inscrite au budget 2022 pour récompenser les lauréats.



SUBVENTIONS	2022
CHORALE STE CECILE	112 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	308 €
DONNEURS DE SANG	284 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	590 €
FOOTBALL CLUB	0 €
TENNIS GROUPE	474 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	650 €
MEDIATHEQUE BIESHEIM	1070 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
CROIX ROUGE	50 €
PREVENTION ROUTIERE	20 €
SOUVENIR Français	50 €
AIDE HANDICAPES MOTEURS	50 €
Association de PECHE	452 €
RESTOS DU CŒUR	100 €
TENNIS DE TABLE (TTW)	375 €
PAROISSE PROTESTANTE	750 €
Sur délibérations du C.M.	635 €
TOTAL EUROS	5000 €



Il a été décidé de fixer à 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations.

Une enveloppe de 14 000 € a été inscrite au budget primitif 2022 pour les primes de fin d'année des agents communaux. Cette prime est, comme chaque année, calculée en fonction de plusieurs critères techniques et de la disponibilité des agents.

Le Code Général des collectivités territoriales imposant désormais aux communes la réalisation d'un document établissant un état des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, l'état de l'année 2021 a été présenté aux conseillers. Les indemnités des élus ont été conformes au vote exprimé lors de l'installation du conseil. Aucun élu n'a bénéficié de remboursement pour frais de déplacement, indemnités kilométriques, remboursement de repas ou d'hébergement ainsi qu'aucun avantage en nature.

Le Maire a présenté le Budget Primitif 2022 se présentant comme tel :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'ANNEE	1 215 605,25 €
DEPENSES DE L'ANNEE	1 215 605,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'ANNEE	1 645 855,47 €
DEPENSES DE L'ANNEE	1 645 855,47 €

Le budget a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil a décidé la création d'un poste d'emploi saisonnier pour le mois de juillet et un pour le mois d'août afin de faire face à l'accroissement de l'activité durant la période estivale.

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes de la Communauté de Communes pour la fourniture de gaz et d'électricité pour une durée de 4 ans.





CM DU 24-05-2022

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 24 mai dans la salle du Relais Postal sous la présidence du maire, Jean-Louis HERBAUT. La Communauté de Communes a proposé de constituer un groupement de commande pour réaliser les levées topographiques des réseaux sensibles suite à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation imposant de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles. Après explications du Maire, le conseil décide d'adhérer à ce groupement de commande.

Il a également été décidé de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les marchés des différents contrôles réglementaires des équipements communaux pour une durée de 5 ans.

Le Maire a rappelé au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire,

ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit par affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique. Le conseil a décidé de déroger à la règle et de continuer à utiliser la publication par affichage papier puis sur support électronique sur le mur de la Mairie.

Suite à la non prise en compte des demandes de modifications de certaines dispositions du PGRI Rhin-Meuse par la Préfecture du Grand Est, le conseil municipal a autorisé le Maire à former un recours gracieux aux côtés de Rivières de Haute Alsace contre le Plan de Gestion des Risques Incendie Rhin-Meuse 2022-2027.

Yvette CORNIAUX, 1^{ère} Adjointe a ensuite présenté les permis de construire, déclarations de travaux préalables et intentions d'aliéner instruits par le service Urbanisme pour la période du 23 février au 23 mai 2022.

Compte-tenu de l'avancement en grade prévu pour un agent communal, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2022.



Mes démarches administratives



L'ACTE DE NAISSANCE



Ce document comporte des informations sur la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance) et sur ses parents. Les mentions marginales sont mentionnées si elles existent (mariage, PACS, divorce, changement de prénom ou modification du nom de famille). L'acte de naissance se demande dans la mairie de sa commune de naissance.

Il est possible de faire la demande sur place, ou en ligne via ce lien :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1427>



Mais aussi en Mairie



Acte de mariage :

s'établit, ainsi que le livret de famille, à la Mairie de la commune où a eu lieu le mariage.



Acte de décès :

à demander à la Mairie du dernier domicile du défunt.



Livret de famille



Les démarches pour se marier s'effectuent aussi en mairie tout comme la célébration.

IMMATRICULER SON VÉHICULE

Pour immatriculer un véhicule d'occasion, il est possible soit de le faire en ligne sur ce lien : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

ou de passer par un professionnel habilité, voici le lien vers le moteur de recherche pour trouver un professionnel près de chez vous :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>



LES FINANCES PUBLIQUES

Impôts sur le revenu

A 18 ans, si vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents, il faut remplir une déclaration de revenus. Cette déclaration est à faire entre le mois d'avril et juin, en ligne sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

À la suite de votre déclaration, vous obtiendrez (au mois d'août) un avis d'imposition ou non-imposition, document obligatoire pour pouvoir demander certaines prestations (C2S, logement social).

Contact Direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin (DDFIP) :

6 rue Bruat - BP 60449
68020 COLMAR

Téléphone : 03.89.24.53.53 (standard)

Fax : 03.89.24.61.68

Courriel :

ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr

Mes démarches administratives



FRANCECONNECT

C'est quoi ?

FranceConnect est un dispositif numérique d'authentification garantissant l'identité d'un utilisateur aux sites ou applications utilisatrices en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée.

Quels avantages ?

- ✓ Vous êtes FranceConnecté : vous naviguez ensuite sur l'ensemble des sites disposant du bouton FranceConnect sans vous ré-identifier.
- ✓ Plus sécurisé : FranceConnect ne stocke pas vos données personnelles. A chaque connexion, vous êtes informé par un e-mail.
- ✓ Plus pratique : vous pouvez retenir un simple identifiant et mot de passe pour naviguer sur tous les sites «FranceConnectés» de l'administration.
- ✓ Plus simple : vos informations d'identité (civilité, nom, prénom(s), lieu et date de naissance) sont automatiquement pré-remplies et seront transmises lors de la réalisation de vos futures démarches.

Comment l'utiliser ?

1

Se rendre sur le service en ligne

2

Cliquer sur s'identifier avec FranceConnect



3

Choisir le service avec lequel on veut se connecter (ex : AMELI, utiliser l'identifiant et le mot de passe AMELI)



Noter l'identifiant et le mot de passe d'un des services pour ne pas l'oublier



Vous êtes connecté au service via Franceconnect

Mes démarches administratives



LES BONS CLICS

est une plateforme gratuite pour accompagner sur la fracture numérique.

Il est possible d'apprendre les bases de l'utilisation des outils numériques, mais aussi de devenir aidant en proposant ses services d'accompagnement, notamment à travers le secteur associatif.

Pour cela, il suffit de s'inscrire gratuitement sur la plateforme, ce qui vous donnera accès à différents contenus de formation :

<https://www.lesbonsclics.fr/fr/>



mesdroitssociaux.gouv.fr

est un portail universel destiné à tous, que vous soyez en activité, sans emploi ou à la retraite. Il vous permet de :

- Visualiser et comprendre vos droits et prestations
- Retrouver rapidement vos organismes de rattachement
- Simuler vos droits sociaux
- Réaliser vos démarches en ligne
- Consulter l'ensemble de vos ressources
- Découvrir les évènements de vie

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

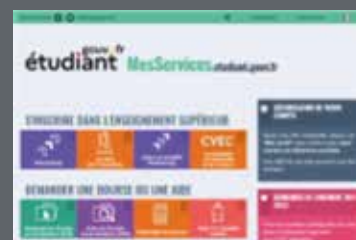
BOURSE D'ÉTUDES

Les demandes de bourses sur critères sociaux se font sur le site internet : etudiant.gouv.fr

On retrouve sur ce site les démarches pour effectuer une demande de bourse d'étude, mais aussi une demande de logement étudiant.

Une fois la demande déposée, il est possible de suivre son dossier social étudiant (DSE) sur le site et constater de son état d'avancement.

Lien : [https:// www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/)



Mes démarches administratives



Ma santé

LA CARTE VITALE



Carte à puce au format carte de crédit permettant de justifier les droits du titulaire de la carte à la couverture par un organisme de sécurité sociale des dépenses de santé en France. Elle est utilisable seulement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Elle est complémentaire de la carte européenne d'assurance maladie qui ne peut pas servir sur le territoire national.

→ Il faut mettre à jour la carte vitale régulièrement soit directement aux bornes de la CPAM ou en pharmacie ou établissements hospitaliers.



LA MUTUELLE SANTÉ

La complémentaire santé, parfois appelée mutuelle, intervient en complément du dispositif de remboursement de la Sécurité sociale. Une garantie qui vous permet d'améliorer votre couverture médicale et d'alléger votre reste à charge.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, cette assurance complémentaire doit être obligatoirement proposée dans toutes les entreprises ou branches d'activité du privé.

La couverture collective obligatoire doit remplir les conditions suivantes :

- la participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation (le reste à la charge du salarié)
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales (panier de soins minimum)
- le contrat est obligatoire pour les salariés, sauf dans les cas où le salarié peut refuser l'assurance ou la mutuelle.

LA CARTE EUROPÉENNE

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est un document permettant à un ressortissant de l'Union européenne de bénéficier des soins dans un autre État membre que le sien.

Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Seuls les soins devenus nécessaires en cours de séjour (urgents, inopinés) peuvent être pris en charge au moyen de la CEAM.

Si vous n'avez pas de compte AMELI
Appelez le 3646
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
(Service gratuit + prix de l'appel)

Mes démarches administratives



SITUATION DE HANDICAP

Si votre handicap, qu'il soit depuis la naissance ou à la suite d'un accident ou d'une maladie, entraîne des contraintes dans votre vie professionnelle et au quotidien, vous avez le droit de demander des aides qui peuvent prendre la forme d'allocation financière, ou d'un accompagnement médico-social pris en charge par le département (ex : auxiliaire de vie).



Ces aides sont à demander auprès de la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH) du Haut-Rhin.



MDPH Haut-Rhin

Siège social
125 b avenue d'Alsace
68006 COLMAR CEDEX
Tél : 06 89 30 68 10
Mail : mdph@alsace.eu

NUMÉROS UTILES





SARAH, EN SERVICE CIVIQUE DANS NOTRE COMMUNE

Nous avons accueilli pour la première fois dans notre village une jeune en Service Civique. La découverte de cet engagement a été totale pour notre équipe. La demande d'agrément, la publication de l'annonce, les rencontres et entretiens avec les postulants, et la rédaction du contrat nous ont plongés dans ce dispositif si particulier. Le Service Civique permet au jeune accueilli et à son tuteur de participer à des formations.

L'accueil et l'accompagnement de Sarah nous ont permis de découvrir une jeune fille réfléchie, d'humeur joyeuse et toujours partante pour aider, imaginer, proposer, accompagner,...

Les enfants se sont très vite habitués à elle. Nous espérons que cette expérience l'aura confortée dans son choix professionnel pour l'avenir, et lui aura permis de mieux découvrir cet environnement qui lui plaît.



« Bonjour, je me présente, je m'appelle Sarah Révillion et je suis en service civique à la commune de Wolfgantzen. »

Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique est un engagement volontaire sur une période de 6 à 12 mois réservé aux jeunes de 16 à 25 ans. Il sert à mobiliser la jeunesse pour apporter une aide auprès de la nation. Les objectifs du service civique sont la mixité sociale, l'altruisme et une étape d'apprentissage de la citoyenneté.

Le service civique s'effectue exclusivement au sein d'organismes à but non lucratif ou de droit public dans différents domaines comme la santé, le sport, l'environnement, l'éducation, la culture et les loisirs, etc.

Mes différentes missions

Je travaille essentiellement dans la classe des grandes sections de maternelle/ CP, classe qui a été ouverte à la rentrée de cette année.

Mon rôle est d'apporter mon soutien à l'enseignante. Je prends en charge des petits groupes d'enfants pour réaliser des ateliers ludiques et pédagogiques, je prépare des activités/bricolages avec l'enseignante, j'accompagne et aide à l'arrivée et au départ des enfants.

Mon but est de pouvoir guider les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie afin qu'ils puissent progresser dans leur scolarité. »





NOËL



CARNAVAL





Fin des travaux
prévue en juillet 2022.





LE PÉRISCOLAIRE EN TRANSITION !

Durant la construction du nouveau bâtiment, le périscolaire a pu investir la salle polyvalente pour l'année 2021/2022. Ce déménagement provisoire a permis à l'équipe pédagogique d'organiser divers projets autour du sport, notamment grâce à un partenariat avec le Tennis club de Wolfsgantzen qui a proposé, sur le 1^{er} trimestre scolaire, une initiation à cette pratique à raison d'une fois par semaine.

Concernant les centres de loisirs, l'année a été chargée en activités et sorties :

Diverses randonnées autour de la commune et dans les villages voisins ont été réalisées (les Trois Châteaux, les remparts de Neuf-Brisach, etc.). Des sorties ont été organisées, notamment au château du Hohlandsbourg, où ils ont pu découvrir, avec un intervenant, la façon dont vivaient les enfants au Moyen Âge.

Pendant l'année, une petite formation dispensée par les pompiers de Wolfsgantzen a permis de sensibiliser les plus jeunes aux soins des premiers secours et à une présentation du matériel utilisé lors d'une intervention, merci à eux !



Cérémonie du 8 mai



La commémoration du 77^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 s'inscrit dans notre patrimoine commun. La cérémonie s'est tenue devant le Monument aux morts, en présence de Monsieur le Maire Jean-Louis HERBAUT, entouré de ses 3 adjoints et d'une conseillère municipale.



La victoire le 8 mai 1945 et la lutte qui l'a précédée symbolisent l'effort des peuples opprimés dans le combat contre toutes les tyrannies, tous les fanatismes et pour l'indépendance.

Le Maire a tout d'abord fait lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Puis, il a déposé une gerbe au pied du Monument.

La sonnerie aux morts et une minute de silence ont permis un moment de recueillement solennel en souvenir de nos morts qui ont combattu et abattu le fléau nazi. L'hymne national a ensuite retenti pour clore cette courte, mais intense en émotion, cérémonie.

Pompiers

SOIREE TARTES FLAMBEES ET MARCHÉ AUX PUCES

Après 2 années d'absence, l'amicale des pompiers a pu, à nouveau, organiser sa traditionnelle soirée Tartes flambées le samedi 4 juin, suivie par le Marché aux puces dimanche 5 juin 2022.

Le constat est clair au vu du nombre de personnes présentes, nous attendions tous cet événement avec impatience et nous n'avons pas été déçus. Merci à tous les bénévoles qui ont assuré le succès de cette soirée.





ACCUEIL DES DÉPLACÉS D'UKRAINE

Suite à la proposition de mise à disposition d'un logement communal, la préfecture nous a confirmé l'arrivée de Svitlana et de sa fille de 15 ans, Anastasiia.

Logées à l'hôtel IBIS de Colmar et accompagnées dans leurs premières démarches par l'association ACCES, nous les avons accueillies le 31 mars 2022, dès que le logement a été nettoyé, meublé et aménagé. La mobilisation a dû être rapide, l'équipe municipale et les citoyens ayant été prévenus par le bouche à oreille et les réseaux sociaux. Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin, en donnant ou prêtant du mobilier, du linge de maison, de la décoration, des fournitures scolaires, en aidant à l'emménagement, en repeignant les murs, en faisant des courses, en donnant de l'argent...

Un immense merci à celles qui traduisent et accompagnent dans le quotidien, car nos langues sont si différentes qu'il n'est pas facile de communiquer verbalement, même avec les moyens électroniques. Leurs sourires « parlent » pour elles, mais cela ne suffit pas toujours.

Aujourd'hui, Anastasiia va au collège de Volgelsheim et Svitlana participe à différentes activités du village. Nous essayons au mieux de rendre leur séjour chez nous le plus agréable possible et souhaitons qu'elles puissent retrouver leur famille et leurs amis au plus vite.

Quelques mots de nos invitées :

« Из-за войны мне пришлось уехать с дома. Мы не планировали уезжать далеко от границы, и собирались остаться в Польше. Мы жили в Польше на протяжении трёх дней в центре помощи. Рабочие объявляли людей которые были готовы принять беженцев и разные города и страны куда были автобусы



и места где могли принять людей из Украины. Так же там было много сомнительных личностей которые ходили с плакатами и предлагали жильё. Спустя трехдневное переживание в центре помощи по громкоговорителю объявили Францию. Мы должны были выезжать через 2, 3 часа максимум. В дороге мы были 4 дня так как ехали по 8 часов в сутки, в перерывах между городами или странами мы останавливались в отелях либо хостелах. Когда мы доехали до Франции нас заселили в один отель, в отеле мы прожили 2 недели и нас забрали. Во Франции мы уже третий месяц, и за это время я познакомилась с многими людьми. В колледж я пошла почти месяц назад, класс меня принял хорошо, так же как и все в колледже. Так же я нашла много знакомых и друзей за колледжем, в самом колледже есть ещё две девочки которые говорят на русском и украинском языках. Каждый день мы созваниваемся с родственниками и друзьями которые не смогли выехать и остались в Украине. Наш город уже по немного восстанавливается, ремонтируются дороги и дома которые были разрушены, в скором времени я надеюсь вернутся домой и собрать всех друзей вместе »

A cause de la guerre, j'ai dû quitter la maison. Nous n'avions pas prévu de nous éloigner de la frontière et pensions rester en Pologne. Nous avons vécu trois jours en Pologne dans un centre d'aide, les travailleurs ont annoncé que des personnes étaient prêtes à accueillir des réfugiés dans différentes villes et pays et qu'il y avait des bus pour les emmener. Il y avait aussi de nombreuses personnalités douteuses qui se promenaient avec des affiches et proposaient des logements.

Après un séjour de trois jours au centre d'aide, un départ pour la France a été annoncé par haut-parleur. Nous

Infos diverses



devions partir en 2h30 maximum. Nous avons voyagé sur la route pendant 4 jours à raison de 8 heures par jour, entre les villes ou les pays, nous avons séjourné dans des hôtels ou des auberges.

Quand nous sommes arrivées en France, nous avons été installées dans un hôtel dans lequel nous avons vécu pendant 2 semaines puis nous avons été emmenées à WOLFGANTZEN.

Nous sommes en France depuis maintenant 3 mois et, pendant ce temps, j'ai rencontré beaucoup de monde. Je suis au collège depuis presque un mois, la classe m'a bien acceptée, comme tout le monde au collège. J'ai aussi trouvé beaucoup de connaissances et d'amis en dehors du collège, dans le collège même, il y a deux autres filles qui parlent russe et ukrainien.

Chaque jour, nous appelons des parents et des amis qui n'ont pas pu partir et sont restés en Ukraine. Notre ville se remet déjà un peu, les routes et les maisons qui ont été détruites sont en cours de réparation, dans peu de temps, j'espère rentrer chez moi et retrouver tous mes amis.

Anastasiia



« Положение в котором мы оказались чувствуешь себя растеряным- это не приятное чувство, только благодаря добрым и отзывчивым людям окружившим нас вниманием и заботой чувствуешь себя гостем а не беженцем. Мы очень благодарны всем »

La situation dans laquelle nous nous trouvons fait que nous nous sentons confus ; ce n'est pas un sentiment agréable, mais grâce aux personnes aimables et sympathiques qui nous ont entourées d'attention et de soin, nous nous sentons comme des invitées et non comme des réfugiées. Nous sommes très reconnaissantes à tous.

Svitlana



L'installation du logement





CULTURE - TOURISME



Canal du Rhône au Rhin ? Forêt de la Hardt ? Abbatale d'Ottmarsheim ? Plaine d'Alsace ? Architecture alsacienne ? Aire de pique-nique ? Espace muséographique Victor Schoelcher ?

Entre amis, en solo ou en famille, partez à la découverte des **9 itinéraires** qui sillonnent le territoire Pays Rhin-Brisach.

Vous retrouverez l'ensemble des circuits à l'office de tourisme de Neuf-Brisach en topo-guide, mis à disposition gratuitement, ou à télécharger sur le site <https://www.tourisme-paysrhinbrisach.com>



Carte interactive : **CARTO'VÉLO**

Carte géolocalisante interactive, permet de voir les circuits, et référence les activités, commerces et services de proximité.

A utiliser sans modération !

Flashez-moi



LE SAVIEZ-VOUS ?



L'office de tourisme Pays Rhin-Brisach est labellisé « Accueil vélo ».

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.





TRANSPORT À LA DEMANDE - COMCOM BUS

UN SERVICE DE TRANSPORT SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le ComCom bus, est un service dédié aux habitants de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach pour les adultes et enfants (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte) au tarif unique de 4 euros.

UN TRAJET UNIQUE DE 4€

Comment faire ?

- téléphonez au 03 89 72 00 50 de 8h à 18h du lundi au samedi
- réservez votre trajet au plus tard la veille de votre départ ou le matin pour l'après-midi
- réglez votre trajet à l'arrivée du véhicule : 4€ l'aller ou 8€ l'aller-retour.

Pour qui ?

- adultes et jeunes d'au moins 12 ans

Vers quelle destination ?

- les 29 communes du territoire
- aux arrêts de bus départementaux,
- chez votre médecin, au marché, dans les commerces, etc.
- attention : les déplacements pris en charge par d'autres organismes (sécurité sociale), les trajets scolaires ou professionnels ainsi que les déplacements en groupe ne sont pas autorisés.



ATTENTION !
Nouveau numéro de téléphone
AIT MOBILITE :

03 89 72 00 50



DISTRIBUTION DES PIERRES DE BALLAST

Lors de la rénovation de la voie ferrée traversant notre village, le ballast a été entièrement renouvelé par la SNCF.

Ce ballast est constitué de pierres concassées que nous avons eu la possibilité de récupérer pour les valoriser. Elles sont entreposées à l'entrée du village, en face des hangars.

Une analyse a été demandée et a fait apparaître qu'aucun produit nocif n'est présent sur ces pierres.

Vous prévoyez des travaux de terrassement ou la pose de pavage ? Ces pierres sont mises à votre disposition, vous pouvez vous servir.



LUTTER CONTRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

La combustion à l'air libre des déchets verts dégage des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines ou les furanes.



Brûler dans son jardin un tas de 50 kg de végétaux émet autant de particules fines qu'une voiture à essence qui roulerait pendant 14 000 km.

C'est pourquoi le Code de l'Environnement en interdit le brûlage (art. L. 541-21-1). Mais dans la plupart des communes, les maires sont confrontés à l'incivisme des habitants qui recourent au brûlage avec plus ou moins de discrétion.

Il vous est rappelé que le Maire peut sanctionner en cas d'infraction constatée : l'amende prévue est de 3^{ème} catégorie, soit 450 €.

UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE

Pour économiser l'eau potable, les propriétaires sont de plus en plus nombreux à récupérer l'eau de pluie pour certains usages intérieurs, comme l'alimentation des chasses d'eau. Cela induit un coût pour la Collectivité car l'eau de pluie rejetée doit être transportée vers une station d'épuration puis traitée.

Dans ce cas, le particulier doit déclarer à la Mairie son système de récupération de l'eau de pluie et l'évaluation des volumes utilisés (art. R. 2224-19-4, CGCT). Cette déclaration est obligatoire et permet au propriétaire de s'acquitter de la redevance assainissement collectif qui assure le report du coût du service d'assainissement vers l'utilisateur.

Contrôle : Le règlement du service d'eau ou d'assainissement prévoit la possibilité pour les agents du service d'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages, sous réserve d'en avoir informé l'abonné au plus tard 7 jours ouvrés avant le contrôle. Ce contrôle est effectué en présence de l'abonné et d'un agent assermenté du pouvoir de police du Maire.



REVALORISONS LES DECHETS VERTS

Le paillage : protéger et nourrir votre sol

30 min
de paillage
=
5h en moins
à jardiner

Feuilles mortes, tontes de pelouse, brindilles... Le jardin génère de grandes quantités de déchets. Plutôt que de s'en débarrasser, pourquoi ne pas les valoriser utilement sur place ?

Avec la méthode du paillage, on recouvre le sol de débris végétaux pour constituer une litière qui protège les plantes du gel, conserve mieux le sol humide lors des fortes chaleurs et favorise la biodiversité ; tout en limitant la repousse des herbes non souhaitées.

En augmentant le taux d'humus, le paillage rend le sol plus souple, plus aéré et plus facile à travailler. Il facilite aussi l'absorption des éléments nutritifs par les plantes.

1 - Préparer le sol : désherber, épandre un peu de compost si possible et arroser.

2 - Composer votre paillis : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouses sèches, brindilles et branches en petits morceaux, tailles d'arbustes broyées. Vous pouvez aussi trouver des paillages biodégradables dans le commerce (écorces de pin, dalles et toiles de paillage en jute ou en maïs...).

3- Pailler en surface sur une hauteur de 3 à 5 cm environ, au pied des arbustes, haies, rangs du potager, rosiers et massifs floraux, dans les jardinières et les plantes en pot.

3 périodes
idéales



En début de saison
de culture quand
les graines sont bien
germées.



En été quand
il fait très chaud
en paillant sur
sol humide.



En automne pour
protéger les plantes
avant l'hiver et éviter
de laisser le sol nu.

Vive le végétal contre les chaleurs estivales !

Pour rafraîchir entre 2° et 8° la maison et l'extérieur, place aux arbres, arbustes et aux haies (diversifiées).

Pensez également aux treilles, plantes grimpantes ou toitures végétales.

L'objectif ? Faire de l'ombre sur les façades et baies vitrées au moment où le rayonnement solaire est le plus fort.

ATTENTION : des règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.



Le sol, c'est vital !

La nature déteste le vide, une règle d'or : pas de sol « nu » ! Pensez aux paillage, plantes couvre-sol ou « engrais verts » (moutarde, phacélie, ...) et épargnez les jolies plantes vagabondes (roses trémières, coquelicots, ...).

Les organismes du sol (vers de terre, insectes, bactéries, champignons,...) mangent et décomposent notamment les déchets végétaux qui se déposent à sa surface. Ils fournissent ainsi les nutriments indispensables à la croissance des végétaux tout en favorisant l'aération du sol. C'est grâce à leur activité qu'un sol est fertile.





Pour en savoir plus :

ATELIERS

Découvertes horticoles et potagères

La Communauté de communes organise des balades horticoles et potagères, pour mieux comprendre le jardinage au naturel, animées par M. Eric CHARTON.

Inscription gratuite et obligatoire auprès de Louise SCHALK :

louise.schalk@paysrhinbrisach.fr
ou par téléphone au 03 89 71 94 22.

- Le 2 juillet 2022 au matin à BIESHEIM
- Le 17 septembre 2022 après-midi à MUNCHHOUSE
- Le 12 novembre 2022 au matin à APPENWIHR

Formation : devenez éco-jardinier !

Une formation gratuite de 6 demi-journées pour **devenir éco-Jardinier** du 10/09/2022 au 03/12/2022.

Prendre contact avec la Maison de la Nature du Vieux Canal :

maisonnature@vieuxcanal.eu
ou par téléphone au 09 64 25 55 54.



NETTOYAGE DES ABORDS

Les riverains ont l'obligation de couper leurs haies, d'entretenir leurs arbres et arbustes en les coupant et ramassant les feuilles afin qu'elles ne représentent pas un risque pour les piétons.

Ils doivent également entretenir les trottoirs afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers (Règlement sanitaire départemental).

Pour que nous puissions évoluer dans un environnement agréable, il vous est demandé de bien veiller à entretenir ces espaces.





Jean-François, originaire de la région Champagne, s'est installé dans notre village en 1979. Avec son épouse, ils ont eu un coup de cœur pour une vieille ferme et ses nombreuses dépendances qu'il a entièrement retapée de ses mains.

C'est un « touche à tout » ! Après avoir travaillé dans le domaine agricole, la vente, l'informatique, il a donné un virage à sa carrière et a passé avec succès le concours de professeur des écoles début des années 90.

Passionné par le chant, la guitare, le bricolage, il devient très vite l'institut remplaçant adoré des enfants.

Toujours sa guitare à la main, sa passion pour cet instrument grandit au fil du temps.

Bricoleur dans l'âme, Jean-François se lance dans la fabrication de « cigar box guitar ». Il s'agit de guitares artisanales fabriquées à l'origine par les esclaves noirs américains, avec des boîtes à cigares vides (d'où leur nom), puis plus tard, avec divers objets de récup. Ce sont les origines du blues.

Après de nombreux essais et d'innombrables heures de travail, il possède plus d'une vingtaine de guitares cigar box « faites maison ». Son imagination n'a pas de limites : boîtes de biscuits, bidons d'huile, pelles de jardin, boîtes de Whisky, ...

Il a même fabriqué 2 guitares à l'effigie du chanteur Hugues Aufray, une qu'il lui a offerte et l'autre dédiée qu'il garde précieusement. Il possède aussi quelques guitares Lapp style à son actif (guitare qui se joue posée à plat).

Sa plus grande fierté est la création d'un objet unique au monde qu'il a inventé et conçu de A à Z : l'onglet de pouce en corne. C'est un accessoire qui permet au guitariste de prolonger l'ongle de son pouce, particulièrement utile pour un certain style de jeu : le picking. Il a mis 1 an et demi à le concevoir. Il a dû inventer les machines nécessaires qui n'existaient pas. Il a déposé sa marque « PICKPOUCE ».

Cet objet a été reconnu et adopté par de nombreux joueurs célèbres comme Michel Gentils et Buffalo Gill's, qu'il a eu l'occasion de rencontrer.

Retraité et passionné, sa créativité n'a pas de limites, Jean-François est un artiste aux multiples facettes.

Il crée de nombreux objets variés : des bijoux en corne, des médiateurs, ... On apprécie particulièrement ses personnages loufoques, sortis droit de son imagination et fabriqués à partir d'objets recyclés : chaînes de vélo, composants électroniques, ressorts...

Un vrai plaisir pour les petits et grands.



Etat civil 2022



NAISSANCES

Baptiste HOHNADEL né le 04.03.2022

Axel VICENTE né le 16.04.2022

Elise GARDEUX née le 19.04.2022

Anastasia SCHMITT née le 06.05.2022

Eléna MECHALI WALKER née le 26.05.2022



MARIAGE

M. Arnaud DA SILVA et Mme Eline SCHWANDER
le 21.05.2022

DECES (ERRATUM)

26.09.2021 : Mme Lucie SUTTER

27.09.2021 : M. Joël GOMES

28.09.2021 : Mme Bernadette KRITTER

GRANDS ANNIVERSAIRES

95 ans : Mme Léonie SCHERTZINGER le 28 Mars 2022

85 ans : M. Robert BAUMANN le 12 Avril 2022

85 ans : M. Richard PIELUCHA le 20 Avril 2022

80 ans : Mme Rosemarie SCHNUR le 7 juin 2022



M. Robert BAUMANN



M. Richard PIELUCHA



Mme Rosemarie
SCHNUR



Mairie de Wolfgantzen

35, rue Principale

03 89 72 57 70

mairie@wolfgantzen.fr

<https://www.wolfgantzen.fr>

Ouverture au public :

Lundi et vendredi de 09 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 19 h